



LE MOT DU MAIRE

FINANCES

Le 13 avril dernier, le conseil municipal a validé l'ensemble des documents présentés suivants :

- les comptes de gestion du comptable public pour les budgets communal et annexe de l'eau pour l'année 2022
- les comptes administratifs du maire pour les budgets communal et annexe de l'eau pour l'année 2022
- Les subventions pour les associations de Boissy.
- La fixation des taux pour le foncier bâti et non bâti ainsi que pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires
- La proposition de budget primitif pour le budget communal de la commune et celui annexe pour l'eau.

Vous retrouverez le détail de ces informations dans les pages qui suivent.

Concernant les taux des taxes foncières et d'habitation (résidences secondaires), nous avons dû les augmenter de 4 % afin de faire face aux augmentations des prix, des salaires et des pertes fiscales.

Par ailleurs, vous avez pu mesurer l'importance des investissements prévisionnels (voir le tableau des dépenses d'investissement) qui sont tous soumis à des demandes de subventions auprès de l'État, le département et la région.

Le délai d'obtention étant souvent long, le nombre des demandes conséquent, il est probable que toutes ne trouveront pas une réponse favorable cette année.

TRAVAUX

en cours ou à venir prochainement

- L'extension du centre médical avance bien et les travaux devraient être terminés fin juin début juillet (si certains d'entre vous connaissent des médecins généralistes ou spécialistes, ou des kinés qui cherchent à s'installer merci de les diriger vers la mairie).

- **L'appel d'offres** pour l'aménagement de la voirie, dans le quartier haut du Réal, est en cours. Courant mai, nous étudierons les candidatures des entreprises avec notre maître d'œuvre. **Les travaux vont débuter en juin.**

- Les travaux prévus aux écoles devraient pouvoir être lancés prochainement pour une mise en œuvre pendant les mois d'été.

TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE

Ce terrain construit en 2021/2022 rencontre un grand succès auprès des jeunes et du club de Football pour ses entraînements.

Malheureusement, des jeunes venus d'autres communes se permettent trop souvent de perturber entraînements et matchs des sportifs et des jeunes buxériens. Afin d'enrayer ce problème, un règlement a été rédigé fixant les horaires pour le club, les jeunes de la commune et extérieurs.

Un arrêté municipal accompagnera ce règlement et permettra ainsi de se donner les moyens légaux d'agir contre des personnes aux comportements inopportuns.

La gendarmerie sera à même d'intervenir pour apaiser des tensions aux conséquences imprévisibles.

COMMUNICATION :

Restez connecté(e) à Boissy l'Aillerie avec ILLIWAP !

Nous sommes conscients que l'évolution de la société exige de notre part une réaction rapide pour vous informer des problèmes de la commune.

Après avoir vu ce qui fonctionnait bien dans d'autres communes, nous avons décidé, avec Christine Charpentier, en charge de la communication et du site internet, de travailler avec l'application ILLIWAP (détail dans les pages intérieures.)

Nous vous invitons toutes et tous à nous rejoindre sur cette application. Elle est gratuite, sans inscription, sans publicité et respecte la vie privée. Grâce à elle, vous recevrez toutes les informations en temps réel sur votre smartphone (coupures d'eau, d'électricité, perturbations liées à des travaux mais aussi les infos pratiques ou relatives aux festivités de notre commune et bien plus encore ...)

RÉSEAUX SOCIAUX

(notamment « j'habite BOISSY »)

Nous retrouvons trop souvent sur ce réseau des informations erronées ou déformées. Je l'ai déjà écrit récemment à propos de la virulence des commentaires et des jugements sur le changement du contrat Eau. Aucune vérification n'étant faite par les auteurs, ils s'imposent comme des vérités établies loin de la vérité des faits.

Ce fut encore le cas récemment avec un problème à l'école maternelle qui aurait dû, dans un premier temps être soumis aux seules associations de parents, à l'école et à la commune. Seule la commune est susceptible de répondre de façon complète et argumentée aux problèmes qui la concernent.

Par ailleurs il est toujours possible de me joindre (téléphone, mail ou RDV) à l'adresse michel.guiard@boissy-laillerie.fr ou au 01 34 42 10 05

FEUX D'ARTIFICE

Plusieurs fois par an, des personnes tirent des feux d'artifice, sans aucune autorisation, particulièrement dans le bas de Boissy. Elles sont donc dans l'illégalité en prenant le risque de provoquer des accidents sur les personnes présentes et sur eux même.

2 La gendarmerie est prévenue.

FÊTE DE LA NATURE

Le conseil départemental organise dimanche 28 mai, avec notre participation, la fête de la nature sur le terrain des jeux pour enfants et sur le parcours réalisé récemment dans ce secteur. (Voir l'info dans les pages suivantes)

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il est rappelé que les containers doivent être sortis au plus tôt **la veille du ramassage** et rentrés le soir même.

Par ailleurs, les poubelles installées à l'entrée du stade, coté passage à niveau, sont réservées aux habitants du quartier qui ne peuvent les déposer à leur domicile. Cet endroit n'est donc pas un dépotoir, comme certains ont pu l'imaginer !!

Bonne lecture à toutes et tous
Prenez bien soin de vous et de vos proches
Très cordialement
Michel GUIARD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Nouvelles inscriptions aux **Colis de Noël** :

Madame, Monsieur,

si vous êtes né en 1953,
si vous êtes né avant cette date et que vous venez d'emménager
dans la commune

N'oubliez pas de vous inscrire en mairie avant le 12 août 2023 pour recevoir votre colis de Noël.
Pour tout renseignement merci de contacter la mairie au 01 34 42 10 05

Le Maire : M.GUIARD

EXPOSITION NATURE

Un grand merci à Jackie Papillon et à ses amis collectionneurs, qui nous ont fait partager leurs passions pour :



les coquillages,
les insectes
les photos nature



Encore un grand merci aux exposants !



la paléobotanique,
les papillons,



Les enfants des écoles de Boissy et les visiteurs ont été impressionnés et enthousiasmés